

**Conseil d'administration
de l'Association « Heidelberg Alumni Frankreich » (HAFR)**

Première réunion

Réunion du conseil tenue le 11 juillet 2008

Compte rendu

Le conseil d'administration a lieu le 11 juillet 2008, au siège de l'association, 60 avenue Victor Hugo, 75116, Paris.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Les membres suivants du conseil d'administration présents étaient les suivants :

- Mme. H. Madré
- Mme. Dina Waked-Dib
- Mme. Josie Mely
- Mme. Annie Gepner
- M. Romain Kimmel.

Mme. Y. Ferry-Delétang est également présente, pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

M. Diether Raff, membre du conseil d'administration, est absent et excusé.

Mme. Madré précise que M. Raff lui a adressé une lettre, qu'elle produit et lit en séance, dans laquelle il précise qu'il accepterait volontiers le rôle de chargé des relations de l'association avec l'Université de Heidelberg.

Mme. la Générale Madré introduit la séance. Elle précise qu'il s'agit de la première séance du conseil d'administration de l'association HAFR, qui fait suite à l'assemblée générale constitutive, qui a eu lieu le 13 juin 2008, au cours de laquelle les statuts ont été modifiés et approuvés, et les membres du conseil d'administration élus.

Elle précise ensuite que l'ordre du jour de cette séance du Conseil d'administration est le suivant :

- Point 1 – Election du bureau de l'association HAFR
- Point 2 – Ebauche des actions à mener par l'association
- Point 3 – Questions diverses

Point 1.

Mme. Madré précise qu'il y a quatre fonctions à attribuer :

- celle de président
- celle de vice président
- celle de trésorier
- et celle de secrétaire général.

Conformément aux statuts de l'association, ces postes seront pourvus par voie d'élection par les membres du conseil.

L'ensemble des membres présents sont tombés d'accord pour que l'élection ait lieu à main levée.

Un premier tour de table permet de recenser les candidatures pour chacune de ces fonctions. Mme. H. Madré est seule candidate pour le siège de président.

Elle est élue à ce poste à l'unanimité des membres présents.

M. R. Kimmel et Mme. A. Gepner se portent candidats pour le siège de vice –président.

M. R. Kimmel est élu vice-président à la majorité des membres présents.

Mme. D. Waked-Dib et Mme. A. Gepner se portent candidates au poste de secrétaire-général.

Mme. D. Waked-Dib est élue à ce poste à l'unanimité des membres présents.

La discussion s'engage ensuite sur l'importance de la fonction de trésorier, au sein de l'association. Dans un premier temps, aucun candidat ne se déclare pour ce poste.

A l'issue de cette discussion, M. R. Kimmer accepte de se porter candidat au poste de trésorier, en précisant que c'est afin d'assurer le fonctionnement de l'association et à titre provisoire, en attendant qu'un autre membre du conseil se dévoue.

Il est élu à ce poste à l'unanimité des membres présents.

Les membres présents suggèrent également que des sièges de suppléants aux postes de membre du bureau soient désignés. Par exemple : suppléant au vice président, au trésorier ou au secrétaire général.

Un accord se dégage sur la création d'un poste de suppléant au secrétaire général et d'un poste au de suppléant au trésorier.

Mme. Gepner, qui accepte de se porter candidate à cette fonction, est élue, à l'unanimité des membres présents, en qualité de suppléante au secrétaire général.

A l'issue des débats sur ce point de l'ordre du jour, le bureau de l'association HAFR est le suivant :

- Présidente : Mme. H. Madré
- Vice-président : M. R. Kimmel
- Secrétaire générale : Mme. D. Waked-Dib
- Trésorier : M. R. Kimmel (à titre provisoire).
- Suppléante au secrétaire général : Mme. A. Gepner.

En outre, M. Diether Raff est désigné comme chargé des relations de l'association HAFR avec l'Université de Heidelberg.

Point 2.

Mme. Madré prend la parole, et propose diverses actions concrètes à mener par l'association :

- une action culturelle : la visite du Val de Grâce à Paris ;
- des actions d'accueil pour les étudiants : les étudiants de Heidelberg venant à Paris et les étudiants français allant faire des études à Heidelberg ;
- des actions de communication : utilisation, pour commencer, du site Internet créée pour l'association par « HAI » (www.hafr.uni-hd.de) et du portail de HAI (<http://alumniportal-heidelberg.de>), et utilisation du mel pour communiquer entre les membres du conseil et entre membres de l'association.

Elle suggère également que, lorsqu'un nouvel Ambassadeur d'Allemagne en France sera nommé, puisse être organisée une inauguration officielle de l'association. Ceci pourrait, par exemple, avoir lieu en octobre ou novembre, et elle en fera la demande au moment opportun.

Les membres présents approuvent ces suggestions.

Mme. J. Mely considère, de son côté, qu'il importe de s'assurer que l'association dispose de nombreux membres. Pour ce faire, elle propose de rédiger des courriers (sur la base d'une lettre-type) adresser à diverses associations franco allemandes oeuvrant dans les secteurs culturel ou universitaire dans les 2 pays, afin que la création de l'association trouve un relais.

Les membres présents approuvent cette suggestion, et Mme. Mely transmettra au conseil son projet de lettre-type.

Mme. Mely propose également qu'à terme, l'association puisse :

- offrir des services (fourniture d'informations, par exemple) aux étudiants français qui étudient l'allemand

- contacter des institutions allemandes en France, dans le but, notamment, de se faire connaître.

Mme. D. Waked-Dib souligne de son côté qu'il faut que l'association, pour commencer et avant toute chose, ait des actions concrètes ; elle considère que la priorité doit être donnée au site Internet de l'association.

Les membres présents sont d'accord, et apporteront leur contribution à cette action. Mme. Ferry-Delétang, chargée du secrétariat de séance, se propose également.

Mme. Waked-Dib constate que certains documents sur le site de l'association (HAFR) sont en allemand et devraient tous être bilingues. L'ensemble des membres présents sont d'accord, et Mme. Gepner se propose pour réaliser les traductions pour l'association, lorsque ce sera nécessaire.

Mme. Madré signale que presque tout, sur ce site, est bilingue, que HAI est totalement d'accord, et qu'elle veillera à ce que se soit toujours le cas, avec l'aide de Mme Gepner. M. R. Kimmel propose, de son côté, de recenser toutes les activités institutionnelles franco-allemandes, d'en dresser la liste, et de la mettre sur le site Internet de l'association, à titre d'information de tous, et notamment des étudiants.

Il propose également :

- que le site de l'association mette à la disposition de ceux qui le consulteront l'indication des manifestations périodiques du domaine franco-allemand,
- que l'association adresse périodiquement à ses membres des listes de manifestations (gratuitement ou non),
- et que des visites d'institutions soient organisées par l'association (exemple : visite du MEEDDAT, d'Arté, de l'OFPRA, etc...).

Les membres présents se déclarent intéressés par ces suggestions, pour l'avenir de l'association.

Dans l'immédiat, Mme. Madré précise que HAI a offert ses services pour affranchir et poster le courrier de l'association.

Les membres présents sont d'accord pour utiliser cette possibilité.

En conclusion de ce point de l'ordre du jour, les membres présents s'accordent sur les actions suivantes, à mener rapidement :

- enrichissement du site Internet de l'association (en veillant à ce que tous les documents y soient bilingues) (en charge : tous les membres du conseil) ;
- transmission par Mme. Mely au conseil d'administration d'un projet de texte à faire passer aux associations (en charge : Mme. Mely) ;
- la première activité de l'association pourrait être la visite du Val de Grâce (en charge : Mme. Madré), et, lorsque ce sera organisé, une lettre d'invitation sera adressée à tous les membres de l'association.

Point 3.

Après discussion et échanges, le conseil prend les décisions suivantes :

- le siège de l'association est confirmé au 60 avenue Victor Hugo, Paris 16ème ; Mme. Madré précise qu'il s'agit d'un siège provisoire, jusqu'à ce que l'association souhaite disposer d'un autre siège ;
- l'ensemble des documents relatifs à l'association y seront conservés, et notamment ses livres et registres et les bulletins d'adhésion de ses membres ;
- Mme. Madré déposera, dans les délais impartis, les modifications aux statuts adoptés à l'assemblée générale dans sa séance du 13 juin 2008 à la préfecture de police de Paris, ainsi que la composition du bureau élu aujourd'hui ;
- les chèques de cotisation déjà reçus, (cotisation dont le montant a été fixé lors de l'assemblée générale constitutive de l'association, qui a eu lieu le 13 juin 2008) seront provisoirement conservés au siège de l'association, jusqu'à ouverture d'un compte bancaire pour l'association, compte sur lequel ils seront déposés.

Quatre autres points sont ensuite abordés, qui donnent lieu après discussion aux décisions suivantes :

- le conseil conclut à la nécessité pour le bureau de l'association de disposer rapidement de la liste des personnes présentes ou représentées à l'assemblée générale du 13 juin 2008, cette liste devant en effet être jointe au procès verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2008 ; aucun des membres du conseil ne disposant de cette liste, elle sera demandée à HAI ;
- le conseil souhaite disposer également de la liste des anciens élèves conviés à l'assemblée générale, afin de pouvoir leur adresser tout courrier utile, notamment à propos de leur adhésion éventuelle à l'association, ou au besoin pour mettre en œuvre les actions de communication qui seront menées, dont certaines ont été évoquées au point 2 ci-dessus ; cette liste, dont les membres du conseil ne disposent pas, sera également demandée à HAI ;
- le conseil décide qu'un courrier sera préparé et adressé aux personnes présentes ou représentées à l'assemblée générale, afin de leur demander de compléter leur bulletin d'adhésion et de verser leur cotisation ; c'est indispensable à la vie même de l'association ;
- le conseil décide enfin, s'agissant d'une obligation juridique pour toute association, que la liste des membres de l'association sera rapidement dressée, conservée au siège, puis tenue à jour à l'avenir, avec toutes les informations nécessaires (avec notamment, pour chaque membre, les informations personnelles indispensables, la vérification de l'adhésion formelle à l'association, et la mention du versement des cotisations annuelles).

Les dates suivantes sont à priori retenues, sous réserve de confirmation, pour un prochain conseil d'administration :

- pour le bureau, le 28 septembre à 18 heures ;
- pour le conseil : le 2 octobre à 18 heures.

La séance est levée à 20 heures.